

Marché n° :

**MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Transformation de la salle multi-activités en maison médicale  
Aménagement d'une salle d'activités dans l'ancienne salle de motricité  
Création d'un logement dans les étages de l'ancienne école

**MAITRE D'OUVRAGE**

Commune de DINEAULT

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**PROCEDURE EXCLUSIVEMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE**

Date et heure limites de remise des offres : **08/02/2019, à 12 heures**

# SOMMAIRE

<b>Article 1 - Acheteur .....</b>	<b>3</b>
<b>Article 2 - Objet de la consultation.....</b>	<b>3</b>
2.1 - Objet du marché .....	3
2.2 - Procédure de passation .....	3
2.3 - Forme du marché .....	3
<b>Article 3 - Dispositions générales .....</b>	<b>3</b>
3.1 - Décomposition du marché.....	3
3.2 - Délai d'exécution .....	4
3.3 - Modalités de financement et de paiement .....	4
3.4 - Forme juridique de l'attributaire.....	4
3.5 - Délai de validité des propositions.....	4
3.6 - Variantes et options .....	4
<b>Article 4 - Dossier de consultation.....</b>	<b>4</b>
4.1 - Contenu du dossier de consultation.....	4
4.2- Mise à disposition du dossier de consultation .....	4
4.3 - Modification de détail au dossier de consultation .....	5
<b>Article 5 - Présentation des propositions.....</b>	<b>5</b>
5.1 - Documents à produire .....	5
5.2 - Compléments à apporter au cahier des charges .....	6
5.3 - Langue de rédaction des propositions .....	7
5.4 - Unité monétaire .....	7
5.5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	7
5.6 - Négociation.....	7
<b>Article 6 - Jugement des propositions.....</b>	<b>7</b>
<b>Article 7 - Renseignements complémentaires.....</b>	<b>8</b>

## **ARTICLE 1 – ACHETEUR**

---

Le Pouvoir Adjudicateur :

**Mairie de Dinéault**  
**3 rue La Tour d’Auvergne**  
**29150 Dinéault**  
Téléphone : 02 98 26 00 55

## **ARTICLE 2 – OBJET**

---

### **2.1 - Objet du marché**

La commune de Dinéault a décidé de transformer la salle multi-activités en maison médicale, d’aménager une salle d’activités dans l’ancienne salle de motricité et de créer un logement dans les étages de l’ancienne école.

La commune souhaite passer un marché de maîtrise d’œuvre comprenant les missions de base et complémentaires définies par la loi MOP afin de l’aider à définir, organiser et mettre en œuvre les différentes phases du projet. Les missions sont : DIA, APS, APD, PRO/DCE, ACT, VISA, DET, AOR, OPC.

La présente consultation s'adresse à un maître d'œuvre ou à une équipe de maîtrise d'œuvre réunissant les compétences suivantes :

- architecture
- structure
- fluides / thermique
- acoustique
- économie de la construction
- OPC

Nota : Les candidats peuvent justifier leurs compétences comme ils le souhaitent, notamment par des qualifications, des expériences professionnelles ou par des références en adéquation avec les compétences demandées pour la présente opération.

### **2.2 - Procédure de passation**

Le marché est passé en procédure adaptée en application de l’article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **2.3 – Forme du marché**

Ce marché public de services est un marché de prestations intellectuelles. La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

## **ARTICLE 3 – DISPOSITIONS GENERALES**

---

### **3.1 Décomposition du marché**

#### **3.1.1 - Lots**

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

Règlement de consultation  
Marché de maîtrise d’œuvre

### 3.1.2 - Tranches

**Tranche ferme** : transformation de la salle multi-activités en maison médicale, aménagement d'une salle d'activités dans l'ancienne salle de motricité.

**Tranche optionnelle** : création d'un logement dans les étages de l'ancienne école.

### 3.1.3 – Phases

Il n'est pas prévu de phases.

## **3.2 Durée du marché - Délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations court à compter de la date de notification du marché. Le marché est attribué pour une durée non déterminée, s'achevant à la réception de l'élément de mission « Assistance à la réception de l'ouvrage et durant l'année de parfait achèvement ».

## **3.3 Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

## **3.4 Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le Pouvoir Adjudicateur.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

## **3.5 Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. Pour les marchés en procédure adaptée, ce délai court à partir de la remise de la dernière offre en cas de négociation.

## **3.6 Variantes et options**

### 3.6.1 - Variantes

Les variantes techniques ne sont pas autorisées.

### 3.6.2 Options

Il n'est pas prévu d'option.

## **ARTICLE 4 – DOSSIER DE CONSULTATION**

---

### **4.1 Contenu du dossier de consultation**

Le présent dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses administratives particulières
- le cahier des clauses techniques particulières
- le pré-programme
- les autres pièces mentionnées dans la liste des pièces du dossier de consultation maîtrise d'œuvre

#### **4.2 Mise à disposition du dossier de consultation**

Conformément à l'article 39 du Décret, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>

#### **4.3 Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **6** jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Le délai de **6** jours est décompté à partir de la date d'envoi.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### **ARTICLE 5 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

---

#### **5.1 Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

##### **5.1.1 Pièces de la candidature**

- la déclaration du candidat : imprimés DC1-DC2 conseillés à compléter ou un Document Unique de Marché Européen – DUME, transmis par voie électronique (eDUME au format .xml) ou documents équivalents (ou justificatifs mentionnés à l'article 48 décret);
- références de la société de moins de 3 ans pour des prestations similaires en marchés de services ;
- moyens techniques et humains

Imprimés DC1 et DC2 disponibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

DUME disponible sur le site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

### 5.1.2 Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- ▷ L'acte d'engagement
- ▷ Une proposition méthodologique précisant les informations ci-après.

#### 1- La présentation de l'équipe

- **Moyens humains, techniques et logistiques dédiés au projet.** Le candidat devra prouver sa capacité matérielle et humaine à gérer l'ensemble de l'opération dans le temps. Un organigramme pourra par exemple expliciter l'interlocuteur unique de la maîtrise d'ouvrage ainsi que les différentes personnes intervenant au fur et à mesure des différentes phases.
- **Compétences des membres.** Chaque membre de l'équipe présentera son parcours, son approche et ses compétences. L'équipe devra ainsi démontrer sa capacité à traiter des problématiques de même nature que l'objet du présent marché, en présentant son expérience dans le domaine.

Le candidat fournira 3 exemples (3 feuilles A4 recto) d'opérations réalisées de même nature en précisant à minima le coût et l'année de l'opération.

#### 2- La méthodologie proposée

Une note méthodologique détaillée pour chaque phase de l'étude au regard des objectifs indiqués dans le CCTP sera présentée de manière à ce que le maître d'ouvrage puisse évaluer la bonne compréhension du sujet et des enjeux par le candidat.

#### 3- Le planning

Chaque phase devra faire l'objet d'une proposition de planning (délai d'exécution). Les candidats sont invités à détailler de manière précise leurs délais. La durée globale de l'étude sera présentée hors périodes de validation par le maître d'ouvrage.

Conformément à l'article 55 - IV du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. À défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

## **5.2 Compléments à apporter au cahier des charges**

Sans objet.

## **5.3 Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

## **5.4 Unité monétaire**

Le Pouvoir Adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

## **5.5 Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les candidats transmettent obligatoirement leur proposition **par voie dématérialisée**.

Conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret, la transmission des offres des candidats sera effectuée par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>

Le nom donné à l'enveloppe électronique d'offre sera : **Ref\_nnn-nnn-nnn\_Env1.zip**

(Ref est la référence du marché disponible sur la plate-forme  
nnn-nnn-nnn est le numéro de SIREN de l'Entreprise)

### ***- Mentions concernant le dépôt d'une réponse électronique :***

Pour répondre à la consultation, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit :

- Télécharger le dossier de consultation à l'adresse suivante :

<http://www.e-megalisbretagne.org>

- Etre inscrite sur la plate-forme de gestion des marchés publics citée ci-dessus

Pour répondre à la consultation, l'Entreprise cliquera, pour la consultation voulue, sur le lien « répondre à la consultation ».

- Après avoir accepté les conditions d'utilisation l'entreprise :

- Joindra son enveloppe électronique d'offre

- Cliquera sur « confirmer et envoyer » après avoir saisi identifiant et mot de passe

L'enveloppe électronique doit être un fichier unique au format « zip » contenant les éléments mentionnés à l'article 5.1 du présent règlement de consultation.

Ces éléments seront des fichiers transmis au :

- format Acrobat (« .pdf ») (version Acrobat 5 et postérieures)

- format Excel (« .xls ») (version Excel 97 et postérieures) pour les documents transmis au candidat dans ce format

Nota : des liens vers des outils zip gratuits sont disponibles sur la plate-forme.

- **Mentions concernant le dépôt d'une copie de sauvegarde :**

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique, sur support papier ou sur support physique électronique.

Ce pli fermé, doit mentionner obligatoirement la mention « **copie de sauvegarde** », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Cette copie transmise sous pli cacheté par voie postale ou déposée contre récépissé, doit parvenir avant la date limite de remise des plis conformément aux modalités de transmission prévues ci-après.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante :

« [objet à compléter](#) - **COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR** »

- Par envoi en recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessous :

Commune de DINÉAULT  
3 rue La Tour d'Auvergne  
29150 DINÉAULT

- Remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Commune de DINÉAULT  
3 rue La Tour d'Auvergne  
29150 DINÉAULT

**Horaires d'ouverture : 8H30 / 12H ---- 14H /17H**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ne seront pas ouverts.

### **5.6 – Négociation**

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation pourra se faire par courrier électronique.

## **ARTICLE 6 – JUGEMENT DES PROPOSITIONS**

---

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles 59, 60 et 62 du décret n°2016-360 au moyen des critères suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Valeur technique examinée au vu des sous-critères suivants :</b>	<b>60%</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Présentation de l'équipe</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Moyens humains dédiés au projet</i> 10%</li> <li>○ <i>Compétences des membres</i> 10%</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Qualité de la méthodologie</i></li> </ul>	30%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pertinence du planning</i></li> </ul>	10%
<b>Prix des prestations</b>	<b>40%</b>

Les offres seront classées par ordre décroissant.

À l'issue de ce premier classement, si le maître d'ouvrage l'estime nécessaire, 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner l'attributaire.

À cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur la note méthodologique.

## **ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

---

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions sur la plate-forme Mégalis **au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres, soit avant le 01/02/2019.**